

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2023_2_8

Convocation du 30 mars 2023

Le 6 avril 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Pierre BALTENWECK
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à Mme Christine CALVO
Mme Cécile DOUELLE a donné procuration à Mme Lydie LAFON

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2023_2_8 : Tarifs communaux 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les nouveaux tarifs communaux de l'année 2023.

Vu la délibération n° 2014_5_5 du 23 juin 2014 du Conseil municipal fixant la caution pour logement et les tarifs des photocopies ;

Vu la délibération n° 2016_1_3 du 4 février 2016 du Conseil municipal fixant les différents tarifs applicables dans notre Collectivité pour 2017 ;

Vu la délibération n° 2016_6_6 du 26 juin 2016 du Conseil municipal fixant des tarifs complémentaires applicables dans la Commune ;

Vu la délibération n° 2016_10_1 du 8 décembre 2016 du Conseil municipal fixant le tarif de la cantine pour l'année 2017 ;

Vu la délibération n° 2017_7_5 du 31 octobre 2017 du Conseil municipal fixant les tarifs du foyer rural et de la maison de santé pluriprofessionnelle ;

Vu la délibération n°2017_9_7 du 14 décembre 2017 du Conseil Municipal fixant les tarifs communaux 2018 ;

Vu la délibération n° 2021_4_6 du 30 juin 2021 Conseil Municipal fixant les tarifs communaux de cession des chemins ruraux ;

Vu la délibération n°2022_2_4 du 13 avril 2022 fixant le tarif communal du repas à la cantine de LUZECH et du tarif communal de la garderie effectuée pendant le temps repas pour les élèves domiciliés à LUZECH, PARNAC et ST-VINCENT-RIVE-D'OLT à compter du 1er mai 2022 ;

Vu la délibération n° 2022_5_8 du 22 novembre 2022 du Conseil Municipal fixant la mise en place d'une tarification sociale.

Considérant qu'il convient d'ajuster certains tarifs pour l'année 2023,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les tarifs 2023 suivants :

SERVICES (Facturation mairie avec possibilité de prélèvement)	Tarifs 2022	Tarifs 2023
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repas cantine ▪ Garderie 	<p style="text-align: center;">4 € (3,72 € + 0,28 €)</p>	<p>Tarification selon quotient familial délibération n° 2022_5_8 du 22 novembre 2022</p> <p>Élèves hors commune : 4 €</p>
<p style="text-align: center;">Etude surveillée de 16h45 à 17h45 (Les lundis et jeudis)</p>	Gratuit	Gratuit
<p style="text-align: center;">Garderie : - de 11h40 à 12h00 (Les lundis, mardis, jeudis et vendredis)</p>	Forfait de 10,00 € par semestre/ enfant	Forfait de 10,00 € par semestre/ enfant
<p style="text-align: center;">Garderie : - de 7h15 à 8h20 et/ou de 16h30 à 18h45 (Les lundis, mardis, jeudis et vendredis)</p>	<p style="text-align: center;">Forfait de 20,00 € par semestre par enfant</p> <p style="text-align: center;">Forfait de 15,00 € par semestre par enfant si fratrie à partir de 2 enfants</p>	<p style="text-align: center;">Forfait de 20,00 € par semestre par enfant</p> <p style="text-align: center;">Forfait de 15,00 € par semestre par enfant si fratrie à partir de 2 enfants</p>
<p style="text-align: center;">Garderie : - de l'arrivée du bus scolaire jusqu'à 8h20 et de 16h30 jusqu'au départ du bus scolaire</p>	Forfait de 10,00 € par semestre par enfant	Forfait de 10,00 € par semestre par enfant

Temps péri-éducatif : De 15h35 à 16h30 (Les lundis, mardis, jeudis et vendredis)	Gratuit	Gratuit
--	---------	---------

TARIFS LOCATION MATERIEL	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Barrière métallique (l'unité)	0,65 €	0,90 €
Estrade (le m ²)	1,35 €	1,60 €
Podium (l'unité de 2 m ²)	1,30 €	1,50 €
Table (l'unité)	0,80 €	1,00 €
Chaise (l'unité)	0,20 €	0,40 €
TARIFS DE REMPLACEMENT MATERIEL (En cas de détérioration ou de perte)		
Barrière métallique (l'unité)	110,00 €	110,00 €
Estrade (le m ²)	150,00 €	150,00 €
Podium (l'unité de 2 m ²)	50,00 €	50,00 €
Table (l'unité)	40,00 €	40,00 €
Chaise (l'unité)	25,00 €	25,00 €

TARIFS TRANSPORT/INSTALLATION ESTRADE/PODIUM	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Pour les communes d'ANGLARS-JUILLAC, d'ALBAS, de PARNAC, de CASTELFRANC et de VILLESEQUE		
Pour podium jusqu'à 50 m ²	Transport supprimé	-
Pour podium jusqu'à 100 m ²	Transport supprimé	-
Pour podium de plus de 100 m ²	Transport supprimé	-
TARIFS INSTALLATION ESTRADE/PODIUM		
Pour les communes d'ANGLARS-JUILLAC, d'ALBAS, de PARNAC, de CASTELFRANC et de VILLESEQUE	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Pour podium jusqu'à 50 m ²	150,00 €	-
Pour podium jusqu'à 100 m ²	180,00 €	-
Pour podium de plus de 100 m ²	220,00 €	-

TARIFS INSTALLATION ESTRADE/PODIUM	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Autres communes		
Pour podium jusqu'à 50 m ²	/	220,00 €
Pour podium jusqu'à 100 m ²	/	250,00 €
Pour podium de plus de 100 m ²	/	290,00 €

CHAPITEAUX	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Habitant de Luzech	120 €	200€
Habitant hors Luzech	500 €	500 €
Associations de Luzech subventionnée	50 €	Gratuit
Associations de Luzech non subventionnée	Gratuit	Gratuit
Association Hors Luzech	500 €	500 €
Associations caritatives ou assimilées	Gratuit	Gratuit
Collectivités	500 €	500 €
Si besoin d'un deuxième agent	20,00 € / h	25,00 € / h

TARIFS GITE D'ETAPE	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Nuitée été	10,00 €	15,00 €
Nuitée hiver (avec chauffage obligatoire du 15/10 au 30/04)	12,50 €	20,00 €
Location draps	3,50 €	3,50 €
Forfait ménage chambre d'1 lit	5,00 €	8,00 €
Forfait ménage chambres de 3 lits	10,00 €	15,00 €
Forfait ménage chambre de 8 lits	20,00 €	30,00 €
Totalité du gîte	60,00 €	100,00 €

TARIFS LOCATION BENNE	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Benne à végétaux	20,00 €	25,00 €

CONCESSIONS CIMETIERE	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Simple trentenaire (3 m ²)	120,00 €	180,00 €
Double trentenaire (6 m ²)	240,00€	300,00€
Cavurne trentenaire (1 m ²) travaux de maçonnerie et de marbrerie à la charge du concessionnaire	60,00 €	80,00 €
Case trentenaire au columbarium	400,00 €	500,00 €

DROIT DE PLACE / MARCHE		
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2018	Tarifs 2023
CHEMIN ALIENE		
Emplacement < 2 m	3,00 €	3,00 €
Abonnement au trimestre < 2 m	30,00 €	30,00 €
Emplacement > 2 m < 5 m	4,00 €	4,00 €
Abonnement au trimestre > 2 m < 5 m	40,00 €	40,00 €
Emplacement > 5 m < 8 m	7,00 €	7,00 €
Abonnement au trimestre > 5 m < 8 m	70,00 €	70,00 €
Emplacement > 8 m < 11 m	8,00 €	8,00 €
Abonnement au trimestre > 8 m < 11 m	80,00 €	80,00 €
Camion outillage par jour de marché	80,00 €	80,00 €
Utilisation de l'électricité pour usage professionnel	1,50 €	3,00 €
Abonnement trimestriel électricité	15,00 €	30,00 €
Occupation du domaine public Commerçants et cafetiers le m ² /an	5,00 €	8,00 €
Vente chemin aliéné au m ²	1,00 €	Fixation du tarif des chemins communaux aliénés par délibération du Conseil Municipal à chaque cession

PISCINE	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Entrée adultes	2,50 €	3,00 €
Entrée enfants de – de 12 ans	1,20 €	1,50 €
Carnet de 10 entrées adultes	20,00 €	25,00 €
Carnet de 10 entrées enfants de – de 12 ans	10,00 €	13,00 €
Abonnement adultes	40,00 €	50,00 €
Abonnement enfants de – de 12 ans	20,00 €	30,00 €
Abonnement enfants de – de 12 ans si 3 enfants de la même famille	15,00 €	20,00 €

BUVETTE PISCINE	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Glace à l'eau	0,50 €	1,00 €
Crème maxi	1,50 €	2,00 €
Crème mini	1,00 €	1,50 €
Friandise (Mars)	1,00 €	1,50 €
Caramel (5) - chips	0,50 €	0,50 €
Gaufres sucre glace	1,50 €	2,50 €
Supplément Nutella, chantilly, confiture	0,50 €	0,50 €
Boissons (Coca, eau, Ice Tea, Oasis)	1,50 €	2,00 €
Café ou infusions	1,00 €	1,50 €

BÂTIMENTS COMMUNAUX	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Salle de la Grave – habitants de Luzech	155,00 €	155,00 €
Salle de la Grave – habitants hors Luzech	310,00 €	310,00 €
Salle de la Grave – chauffage horaire	/	/
Salle de la Grave – forfait chauffage obligatoire du 15/10 au 30/04	70,00 €	70,00 €
Salle du Barry – habitants de Luzech Tarif Été du 1/05 au 14/10	-	60,00 €
Salle du Barry – habitants de Luzech Tarif Hiver du 15/10 au 30/04	--	80,00 €

Salle du Barry – habitants hors de Luzech Tarif Été du 1/05 au 14/10		100,00 €
Salle du Barry – habitants hors de Luzech Tarif Hiver du 15/10 au 30/04		120,00 €
Foyer rural – habitants de Luzech Tarif Été du 1/05 au 14/10		60,00 €
Foyer rural – habitants de Luzech Tarif Hiver du 15/10 au 30/04		80,00 €
Foyer rural – habitants hors de Luzech Tarif Été du 1/05 au 14/10		100,00 €
Foyer rural – habitants hors de Luzech Tarif Hiver du 15/10 au 30/04		120,00 €
Maison de santé – journée (hors charges locatives) Local utilisé à titre précaire	10,00 €	-
Maison de santé – demi-journée (hors charges locatives) Local utilisé à titre précaire	5,00 €	-
Grange de l'Île – journée habitants de Luzech	30,00 €	30,00 €
Grange de l'Île – journée habitants hors Luzech	50,00 €	50,00 €
Grange de l'Île – Fêtes religieuses paroisse ou associations religieuses	Gratuit	Gratuit
Salle du Barry ou Dojo – Location annuelle par association extérieure à Luzech (adresse du siège social)	130,00 €	130,00 €
RdC Maison des Consuls Chapelle des pénitents	50 € la semaine pour toute exposition / évènement culturel à but lucratif	Gratuit

BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE/MUSEES	Tarifs 2018	Tarifs 2023
<u>Nom des ouvrages :</u>		
Dinosaures story	13,00 €	13,00 €
Minus – reptile marin	17,00 €	17,00 €
Bob MORANE et les chasseurs de dinosaures	5,00 €	5,00 €
L’empreinte des dinosaures/Ph. TAQUET	9,00 €	9,00 €
Livre Luzech au XXe siècle	10,00 €	10,00 €
Barbacane (1967)	10,00 €	10,00 €
<u>Divers :</u>		
Carte postale	0,50 €	0,50 €
Tee-shirts adulte et enfant	2,00 €	2,00 €

PRESTATIONS MEDIATHEQUE	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Adhésion annuelle pour une personne + médiathèque numérique	15,00 €	15,00 €
Adhésion annuelle famille + médiathèque numérique	20,00 €	20,00 €
Adhésion vacances pour une personne (avec un chèque de caution de 50,00 €)	5,00 €	5,00 €
Connexion à Internet pour les adhérents	Gratuite	Gratuit
Connexion à Internet pour les non adhérents	1,00 €	Gratuit
Impression, photocopie ou scanner (la page)	0,30 €	0,30 €

ENTREES MUSEES	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Entrée Ichnospace	3,00 €	3,00 €
Entrée Espace archéologique et ammonites	3,00 €	3,00 €
Entrée Multi-sites	5,00 €	5,00 €
Groupes scolaires et centres aérés de Luzech	25,00 €	Gratuit
Groupes scolaires et centres aérés hors Luzech		25,00 €
Autres groupes > à 10 pers	25,00 €	25,00 €
Entrée enfants de – de 12 ans	Gratuit	Gratuit
Location audio-guide en plus de l'entrée	1,00 €	Gratuit

PUBLICITE	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Publicité Tambourinaire		
1 parution format unique 60 x 40 mm couleur	45,00 €	45,00 €
2 parutions format unique 60 x 40 mm couleur	70,00 €	70,00 €
Publicité site Web de la mairie	40,00 €/an	40,00 €/an
Page sur panneaux lumineux pour association de Luzech	Gratuit	Gratuit
Page sur panneaux lumineux pour associations ou collectivités hors Luzech (Limitation à 4 ou 5 affichages simultanés pour les associations et collectivités hors Luzech pour garder une bonne visibilité des évènements annoncés.)	Gratuit sous réserve de validation	Gratuit sous réserve de validation

TARIFS PHOTOCOPIES	Tarifs 2018	Tarifs 2023
Photocopie A4 et A3 noir et blanc	0,30 €	0,30 €
Photocopie A4 couleur	0,50 €	0,50 €
Photocopie A3 couleur	1,00 €	1,00 €
Photocopie A4 et A3 noir et blanc pour association de Luzech qui fournissent le papier	0,05	0,05
Photocopie A3 et A4 couleur pour association de Luzech qui fournissent le papier	0,10	0,10

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de fixer, à compter du 1^{er} mai 2023, les tarifs tels qu'ils ont été décrits ci-dessus ;
- de préciser que les locations de locaux municipaux sont gratuites pour les associations dont le siège est à Luzech ;
- de fixer la caution à 200,00 € pour tous les utilisateurs des bâtiments communaux hormis les associations dont le siège est à Luzech ;
- de fixer la caution à 500,00 € pour tous les utilisateurs de chapiteaux ;
- de préciser que les crédits en recettes afférentes aux redevances et recettes d'utilisation du domaine seront prévus au budget 2023 au chapitre 70 – articles 70311-et 70323 ;
- de préciser que les crédits en recettes afférentes aux prestations de service seront prévus au budget 2023 au chapitre 70 – articles 70631, 7062, 7066, 7067 et 70688 ;
- de préciser que les crédits en recettes afférentes aux ventes d'autres produits seront prévus au budget 2023 au chapitre 70 – articles 7083 et 7088 ;
- de préciser que les crédits en recettes afférentes aux droits de places seront prévus au budget 2023 au chapitre 73 – article 73154 ;
- de préciser que les crédits en recettes afférentes aux locations seront prévus au budget 2023 au chapitre 75 – article 752 ;
- de préciser que les crédits en recettes afférentes aux aliénations de chemins seront prévus au budget 2023 au chapitre 77 – article 775 ;

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **de fixer**, à compter du 1^{er} mai 2023, les tarifs tels que décrits ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **de préciser** que les locations de locaux municipaux sont gratuites pour les associations dont le siège est à Luzech ;
- **de fixer** la caution à 200,00 € pour tous les utilisateurs des bâtiments communaux hormis les associations dont le siège est à Luzech ;
- **de fixer** la caution à 500,00 € pour tous les utilisateurs de chapiteaux ;
- **de préciser** que les crédits en recettes afférentes aux redevances et recettes d'utilisation du domaine seront prévus au budget 2023 au chapitre 70 – articles 70311-et 70323 ;

- **de préciser** que les crédits en recettes afférentes aux prestations de service seront prévus au budget 2023 au chapitre 70 – articles 70631, 7062, 7066, 7067 et 70688 ;
- **de préciser** que les crédits en recettes afférentes aux ventes d'autres produits seront prévus au budget 2023 au chapitre 70 – articles 7083 et 7088 ;
- **de préciser** que les crédits en recettes afférentes aux droits de places seront prévus au budget 2023 au chapitre 73 – article 73154 ;
- **de préciser** que les crédits en recettes afférentes aux locations seront prévus au budget 2018 au chapitre 75 – article 752 ;
- **de préciser** que les crédits en recettes afférentes aux aliénations de chemins seront prévus au budget 2018 au chapitre 77 – article 775 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 11/04/2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 11/04/2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--